

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-20

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134
Présents (mini 30) : 32
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253
Présentes : 50
Exprimées par pouvoirs : 94
Total (mini 128) : 144
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

Participaient également à la réunion :

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion suite au renouvellement de la charte du Pôle d'information Flore-Habitats-Fonge de l'Observatoire de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la délibération du Bureau Syndical N° 2015-03-06 du 04 mars 2015 relative à l'accès aux portails de données naturalistes publiques Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes

Le Président expose :

Dans le cadre de la démarche nationale du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), plusieurs régions en France mettent en place des Pôles d'Informations Naturalistes.

C'est dans ce contexte que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec la DREAL, les huit Conseils départementaux d'Auvergne-Rhône-Alpes et les Conservatoires Botaniques Nationaux alpin et du Massif central, avaient initié la création des Pôles d'Information sur la flore et les Habitats dans un premier temps (PIFH) puis sur la gestion des milieux naturels.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales adhère au PIFH depuis 2015.

Du fait de la publication du nouveau protocole SINP et de la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, la charte (élaborée en 2010) a été actualisée en 2017 et le PIFH s'étend à l'Auvergne en 2018. Le volet fonge a été ajouté au PIFH en 2018.

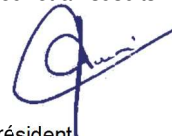
Le 11 avril dernier la nouvelle charte du PIFH a été signée officiellement.

Au regard de ces éléments, le Président propose de signer la nouvelle adhésion au PIFH suite au renouvellement de la charte.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'adhérer à la nouvelle charte du PIFH Auvergne Rhône-Alpes
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS